

Une Maison du Parc à Maison-Monsieur ?

Un article de presse du Courrier neuchâtelois nous apprend que la nouvelle équipe du Parc naturel régional du Doubs envisage d'étudier l'installation de la Maison du Parc à 14 km de la Chaux-de-Fonds, Biaufond, au bord du Doubs (<http://www.maison-monsieur.ch/>). Le bâtiment appartient actuellement à l'Etat de Neuchâtel et est fermé jusqu'à nouvel avis. L'inaccessibilité du site par des transports publics est un des principaux désavantages de l'endroit, malgré l'harmonie ambiante.

Sans penser régionalisme, il nous semble que la Maison du Parc doit être placée là où de nombreux visiteurs sont présents, où les transports publics sont à proximité, où d'autres activités sont possibles, où l'hébergement est organisé et les restaurants et terrasses attrayantes. Il nous semble donc que l'endroit idéal pour la Maison du Parc est Saint-Ursanne, en réseau bien entendu avec l'ensemble des acteurs neuchâtelois, bernois et jurassiens. Nous savons par expérience avec le centre nature Les Cerlatez qu'il ne faut plus du tout éloigner ce type d'infrastructures des zones fréquentées, c'est la raison pour laquelle le projet de mise en valeur de la Gruère va s'engager dans la concrétisation d'un centre au bord de l'étang, à la Theurre, afin d'offrir au nombreux public présent sur le site diverses prestations.

Le Gouvernement peut-il nous donner sa position dans le de projet de Maison du Parc ?

Delémont, le 27 janvier 2010

Pour le groupe socialiste
Lucienne Merguin Rossé

Merguin Rossé

Flurin

M. J. 3

Matti

C. F. Ba

Bas. B. R.

35

Blattermann

Blatter

Cy

Flurin

A. Vega

J. Lorenz

P. Bunt